



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Envoyé en préfecture le 13/08/2021

Reçu en préfecture le 13/08/2021

Affiché le

ID : 039-253900633-20210707-07072021_2BS-DE



SEANCE du 7 juillet 2021

Nombre de délégués
En exercice : **21**
Présents : **13**
Excusés : **8**

Date Convocation : **30 juin 2021**
Date affichage : **21 juillet 2021**

L'An deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Commanderie de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean THERY, Michel BENESSIANO, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIERE, Séverine CALINON.

Etaient excusés / absents : Messieurs Christian LAGALICE, Stéphane CHAMPANHET, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Gérôme FASSET, Jacques LAGNIEN et Mesdames Cyriel JEANNEAUX et Maryline MIRAT (pouvoir JP FICHERE).

Secrétaire de Séance : Madame BUSSIERE Pierrette.

Délibération n° 007072021-2bs

OBJET : Création d'un second poste de gardien de déchèterie – déchèterie de Tavaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16/09/2020, donnant délégation au Bureau Syndical en matière de ressources humaines,

Considérant les besoins sur la déchèterie de Tavaux, de par sa taille et sa fréquentation, nécessite la présence d'un second gardien,

Le Président PROPOSE la création d'un second poste de gardien et PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Les membres du bureau syndical sont invités à approuver ou non la création d'un second poste de gardien et la modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical,

✓ APPROUVE la création d'un second poste de gardien et la modification du tableau des effectifs.

Fait à Brevans,
Le 7 juillet 2021

Le Président
Jean-Pascal FICHERE